



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

**Budget Implementation Act,
2018, No. 1**

**Loi n^o 1 d'exécution du budget
de 2018**

S.C. 2018, c. 12

L.C. 2018, ch. 12

Current to April 18, 2022

À jour au 18 avril 2022

Last amended on May 18, 2020

Dernière modification le 18 mai 2020

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (2) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

Inconsistencies in Acts

(2) In the event of an inconsistency between a consolidated statute published by the Minister under this Act and the original statute or a subsequent amendment as certified by the Clerk of the Parliaments under the *Publication of Statutes Act*, the original statute or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to April 18, 2022. The last amendments came into force on May 18, 2020. Any amendments that were not in force as of April 18, 2022 are set out at the end of this document under the heading “Amendments Not in Force”.

Shaded provisions in this document are not in force.

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (2) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Incompatibilité – lois

(2) Les dispositions de la loi d'origine avec ses modifications subséquentes par le greffier des Parlements en vertu de la *Loi sur la publication des lois* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la loi codifiée publiée par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 18 avril 2022. Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 18 mai 2020. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 18 avril 2022 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

Les dispositions ombrées dans ce document ne sont pas en vigueur.

TABLE OF PROVISIONS

An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

	Short Title
1	Short title
	PART 1
	Amendments to the Income Tax Act and to Related Legislation
	Income Tax Act
	Deemed Coming into Force
38	Definition of eligible individual
	An Act to amend the Canada Pension Plan, the Canada Pension Plan Investment Board Act and the Income Tax Act
	Budget Implementation Act, 2017, No. 1
	Income Tax Regulations
	PART 2
	Amendments to the Excise Act, 2001 (Tobacco Taxation) and to Related Legislation
	Excise Act, 2001
	Economic Action Plan 2014 Act, No. 1
	Economic Action Plan 2014 Act, No. 2
	Budget Implementation Act, 2017, No. 1
	Application
	PART 3
	Amendments to the Excise Act, 2001 (Cannabis Taxation), the Excise Tax Act and Other Related Texts

TABLE ANALYTIQUE

Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

	Titre abrégé
1	Titre abrégé
	PARTIE 1
	Modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et de textes connexes
	Loi de l'impôt sur le revenu
	Entrée en vigueur rétroactive
38	Définition de particulier admissible
	Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu
	Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017
	Règlement de l'impôt sur le revenu
	PARTIE 2
	Modification de la Loi de 2001 sur l'accise (taxation du tabac) et de textes connexes
	Loi de 2001 sur l'accise
	Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014
	Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014
	Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017
	Application
	PARTIE 3
	Modification de la Loi de 2001 sur l'accise (taxation du cannabis), de la

Coordination with the Cannabis Act
Excise Act, 2001
Excise Tax Act
Amendments to Various Regulations
Postal Imports Remission Order

Courier Imports Remission Order

Public Service Body Rebate (GST/HST)
Regulations
Regulations Respecting Excise Licences and
Registrations
Regulations Respecting the Possession of
Tobacco Products That Are Not Stamped
Stamping and Marking of Tobacco Products
Regulations
Tobacco Products Labelling Regulations
(Cigarettes and Little Cigars)
Consequential Amendments
Criminal Code
Customs Act
Application
Transitional Provision
Amendment to the Federal-Provincial Fiscal
Arrangements Act

PART 4

Canadian Forces Members and Veterans

Pension Act
Veterans Well-being Act
Transitional Provisions
Definitions
Rehabilitation Services and Vocational
Assistance
Canadian Forces Income Support Benefit
Pain and Suffering Compensation

Loi sur la taxe d'accise et de textes connexes

Coordination avec la Loi sur le cannabis
Loi de 2001 sur l'accise
Loi sur la taxe d'accise
Modification de divers règlements
Décret de remise visant les importations par
la poste
Décret de remise visant les importations par
messager
Règlement sur les remboursements aux
organismes de services publics (TPS/TVH)
Règlement sur les licences, agréments et
autorisations d'accise
Règlement sur la possession de produits du
tabac non estampillés
Règlement sur l'estampillage et le marquage
des produits du tabac
Règlement sur l'étiquetage des produits du
tabac (cigarettes et petits cigares)
Modifications corrélatives
Code criminel
Loi sur les douanes
Application
Disposition transitoire
Modification de la Loi sur les arrangements
fiscaux entre le gouvernement fédéral et les
provinces

PARTIE 4

Militaires et vétérans des Forces canadiennes

Loi sur les pensions
Loi sur le bien-être des vétérans
Dispositions transitoires
Définitions
Services de réadaptation et assistance
professionnelle
Allocation de soutien du revenu
Indemnité pour douleur et souffrance

Consequential Amendments
Children of Deceased Veterans Education
Assistance Act
Department of Veterans Affairs Act
Veterans Review and Appeal Board Act

Economic Action Plan 2014 Act, No. 1

Budget Implementation Act, 2016, No. 1
Coming into Force
185 April 1, 2019

PART 5

Greenhouse Gas Pollution Pricing Act

Enactment of Act
186 Enactment
Making of Regulations
187 Making

Consequential Amendments
Access to Information Act
Tax Court of Canada Act
Canada Revenue Agency Act
Environmental Violations Administrative
Monetary Penalties Act
Coordinating Amendment

PART 6

Various Measures

DIVISION 1

Financial Administration Act

DIVISION 2

Canada Deposit Insurance Corporation Act

Amendments to the Act

Coming into Force

***213** Order in council

Modifications corrélatives
Loi sur l'aide en matière d'éducation aux
enfants des anciens combattants décédés
Loi sur le ministère des Anciens Combattants
Loi sur le Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)
Loi n° 1 sur le plan d'action économique de
2014
Loi n° 1 d'exécution du budget de 2016
Entrée en vigueur
185 1^{er} avril 2019

PARTIE 5

**Loi sur la tarification de la pollution
causée par les gaz à effet de serre**

Édiction de la loi
186 Édiction
Prise du règlement
187 Prise

Modifications corrélatives
Loi sur l'accès à l'information
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur l'Agence du revenu du Canada
Loi sur les pénalités administratives en
matière d'environnement
Disposition de coordination

PARTIE 6

Mesures diverses

SECTION 1

Loi sur la gestion des finances publiques

SECTION 2

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du
Canada

Modification de la loi

Entrée en vigueur

***213** Décret